

6 SOLUTIONS POUR DIVERSIFIER SON ASSURANCE-VIE À MOINDRE RISQUE

Les placements à la fois garantis et performants n'existent plus. Mais de multiples possibilités existent pour diversifier son contrat, sans prise de risque démesurée.

Pendant trente ans, un placement miracle a fait les beaux jours des épargnants. Il suffisait d'investir son épargne dans le fonds en euros de son contrat d'assurance-vie pour bénéficier à la fois d'une garantie en capital, d'une liquidité permanente et d'un rendement bien supérieur à l'inflation. Mais cet âge d'or est bel et bien terminé, avec un taux moyen passé de 7 % au début des années 1990 à moins de 1,50 % en 2019 (*lire p. 114*). « *C'est dommage de se contenter du fonds en euros, alors que l'assurance-vie offre une palette extraordinaire d'opportunités* », martèle François Leneveu, cofondateur du courtier Altaprofits. Immobilier d'entreprise, obligations à haut rendement, nouveaux modes de gestion... Les alternatives sont nombreuses. Mais il faut accepter de ne plus investir dans des placements 100 % sécurisés.

1 OPCI : LES RENDEMENTS DE L'IMMOBILIER

« *Hors fonds en euros, 30 % de la collecte réalisée en assurance-vie par nos partenaires conseillers en gestion de patrimoine est dirigée vers des supports immobiliers* », indique Olivier Samain, directeur du développement et des opérations du pôle CGPI de Generali Patrimoine. Profiter des rendements de l'immobilier d'entreprise dans le cadre avantageux de l'assurance-vie : c'est tout l'intérêt des organismes de placement collectif immobilier (OPCI). À la différence des sociétés civiles de placement immobilier (SCPI ; *lire p. 120*), ils disposent d'un double moteur de performance. En rythme de croisière, les OPCI détiennent de 50 à 60 % de bureaux ou de commerces mis en location (pour en percevoir les loyers) et de 20 à 40 % d'actions et d'obli-

gations, souvent de sociétés foncières cotées, le solde étant placé en produits sans risque. Au-delà de la diversification, cette structuration présente un autre atout : à la différence des SCPI, pas toujours disponibles à l'achat, il est possible d'acheter (ou de revendre) ses parts d'OPCI dans des délais raisonnables, souvent sous quinze jours, et même d'y placer progressivement son épargne via des versements programmés. Disponibles dans de nombreux contrats d'assurance-vie, les leaders du marché se dénomment Opcimmo (géré par Amundi Immobilier), Selectiv'Immo (Axa) et Diversipierre (BNP Paribas), qui ont respectivement grimpé de 4,17 %, de 6,03 % et de 8,87 % en 2019. Les performances sont tout aussi attractives sur le plus long terme : + 5,10 % par an, en moyenne, sur les dix dernières années, auxquels il faut déduire les frais de gestion prélevés par les contrats.

Le risque : partiellement investis en actions, les OPCI sont impactés par les crises boursières. Ils n'ont ainsi grimpé que de 0,80 % en 2018, en moyenne, du fait de leurs investissements dans l'immobilier côté européen. En revanche, ils seraient moins pénalisés que les SCPI par une forte remontée des taux d'intérêt, aux conséquences négatives sur le prix de l'immobilier.

2 GESTION PILOTÉE : DES PROS À VOTRE SERVICE

Auparavant réservée à une élite, cette option de gestion est de plus en plus souvent présente en assurance vie. Elle est même accessible pour moins de 1 000 € parmi les contrats des banques en ligne (Boursorama, Fortuneo, ING...) ou des courtiers internet (Altaprofits, **Assurancevie.com**, Linxea, Mes-Place-ments.fr...). Plutôt que de sélectionner soi-même les supports sur lesquels inves-

tir, il s'agit ici d'en déléguer la gestion à des professionnels, moyennant une majoration de 0,10 à 0,50 % des frais de gestion annuels du contrat. À charge pour lui de répartir le capital sur les différents supports du contrat, en fonction du niveau de risque que vous êtes prêt à assumer, puis d'effectuer des arbitrages lorsqu'il le juge nécessaire. À lui, donc, d'augmenter la part consacrée aux actions européennes plutôt qu'américaines si la conjoncture s'y prête, ou bien de diminuer la dose d'actions s'il anticipe un retournement des marchés. Différents niveaux de prise de risque sont systématiquement proposés, avec, a minima, une gestion dite « prudente », « équilibrée » et « dynamique ».

Le risque : impossible d'échapper aux pertes lorsque les marchés dévissent. Cela s'est produit en 2018, avec des baisses comprises entre 1 % et 8 % pour les gestions pilotées les plus prudemment gérées. Ces pertes ont cependant été rapidement compensées grâce à l'excellente tenue des marchés financiers en 2019.

3 FONDS STRUCTURÉS : LA NOUVELLE MARTINGALE

Courtiers, banques privées, conseillers en gestion de patrimoine... Depuis quelques années, ils sont très nombreux à ne jurer que par les fonds structurés, qui collectent plus de 10 M € chaque année depuis 2015. Ces supports ont pour vocation de verser un gain connu à l'avance (de 5 à 8 %, en général), avec des clauses de remboursement anticipé (on les dénomme « autocall », dans le jargon). Le gain n'est cependant octroyé qu'en cas de réalisation d'un scénario prévu à l'origine (une évolution positive d'un indice boursier, par exemple). Si le scénario ne se réalise pas au bout d'un an, la durée de vie du fonds est prolongée.



gée d'une année, et ainsi de suite jusqu'à l'échéance du fonds, souvent comprise entre 8 et 12 ans. L'autorité des marchés financiers a fait les calculs : parmi les fonds structurés arrivés à leur terme entre 2001 et 2018, 55 % ont rapporté plus de 5 % par an à leurs souscripteurs (hors frais) et 11 % ont affiché une performance nulle ou négative. Tout en sachant que, dans 78 % des cas, ils ont rapporté moins que le CAC 40 dividendes réinvestis. Attention, cependant.

Sous un vernis marketing, ces produits sont en réalité très complexes, et reposent sur deux briques, l'une obligataire (pour la portion garantie en capital) et l'autre de produits dérivés (souvent des « options ») pour garantir le résultat de la formule mathématique. Amateurs de finance concrète, s'abstenir.

Le risque : le capital investi n'est pas garanti, sauf exceptions. Dans le cas où l'indice auquel le fonds fait référence baisse de plus de 30 ou 40 % (ce seuil

varie selon les fonds), l'investisseur supporte l'intégralité de la baisse.

4 EURO-CROISSANCE :
LA GARANTIE SUR LA DURÉE
Imagés en 2014, les fonds Eurocroissance devaient représenter le futur des fonds en euros. Comme ces derniers, ils assurent la sécurité du capital, mais à différence majeure : faire une croix sur la liquidité. Au jour du versement, →

INCONTOURNABLE ASSURANCE-VIE

Baïsse du rendement des fonds en euros, concurrence venue des nouveaux plans d'épargne retraite (PER), menaces d'une remise à plat de sa fiscalité... Pour un peu, certains iraient jusqu'à prédire la mort de l'assurance-vie. Il s'agit pourtant de la meilleure enveloppe pour faire fructifier ses placements. Non seulement les assureurs multiplient les initiatives pour y intégrer de nouveaux supports et modes d'investissement, mais sa souplesse et sa fiscalité restent très avantageuses. À la différence du PER dans lequel l'épargne

investie est bloquée jusqu'à la retraite, les capitaux placés en assurance-vie peuvent être récupérés à tout moment, sous une à trois semaines le plus souvent. Côté transmission, on peut laisser jusqu'à 152 500 € à chaque bénéficiaire désigné (tous contrats confondus), sachant que le conjoint (ou le partenaire de pacs) survivant est intégralement exonéré, sans limite de montant. Quant aux plus-values réalisées, elles bénéficient d'un abattement systématique au-delà de 8 ans de détention du contrat. Imbattable.

Aurélien Ferron



l'épargnant choisit l'échéance de la garantie des sommes investies, au plus tôt huit ans plus tard, jusqu'à quarante ans. Entre-temps, l'épargne fluctue au gré des marchés financiers. Reste que la formule n'a pas séduit. Jusqu'à présent, seule une poignée d'assureurs a créé des fonds Euro-croissance (Aviva, Axa, Cardif, Generali...) pour un encours d'à peine plus de 2 Mds €. Mais la donne pourrait changer. Votée l'an dernier, la loi Pacte a modifié leurs règles de fonctionnement, en vigueur depuis le 1^{er} janvier. Plus simples à gérer côté assureurs, ils devraient également être plus facilement comparables, avec la communication d'un taux de rendement annuel, voire plus rentable si l'épargnant fait le choix d'opter pour une garantie partielle de son capital. Cela laisserait davantage de marges de manœuvre aux gérants pour investir dans des actifs risqués, avec l'ambition d'obtenir une meilleure rémunération. Problème : la conjoncture n'est guère propice à l'investissement dans des fonds Eurocroissance, la faiblesse des rendements obligataires (qui garantit le capital au terme) ne laissant que peu de place à la poche de diversification, censée procurer ce surplus de performance.

Le risque : ne pas récupérer l'intégralité des sommes investies en cas de sortie avant l'échéance choisie au jour des versements.

5 FONDS À ÉCHÉANCE : LES COUPONS

DE LA DETTE D'ENTREPRISE

Les fonds investis en obligations d'entreprises ont grimpé de 5,50 % en 2019 (+ 5,40% pour ceux placés en emprunts d'État). Mais il ne faut pas s'y tromper : l'âge d'or du marché obligataire touche à sa fin. La politique monétaire accommodante des banques centrales prendra bien fin un jour, et l'inévitable remontée des taux d'intérêt se traduira par une baisse de la valeur des fonds obligataires. Car, c'est la règle, toute remontée des taux se traduit mécaniquement par une baisse de la valeur

des fonds, détenteurs d'obligations anciennes, moins rentables que celles nouvellement émises. Mais quelques sociétés de gestion ont trouvé la parade, avec des fonds obligataires « à échéance », aussi appelés « datés » ou « à maturité ». Dans leur cas, le gérant s'engage à conserver les obligations acquises jusqu'à leur terme. Si tout se passe bien, le fonds va ainsi percevoir chaque année le coupon promis puis, à terme, être remboursé du capital investi. « À la différence des fonds obligataires classiques, le risque n'est pas lié à l'évolution des taux d'intérêt, mais aux éventuelles défaillances des entreprises financées », explique Édouard Faure, responsable de la gestion High Yield chez Swiss Life AM. La société de gestion propose actuellement SLF Opportunité High Yield 2023, qui investit en obligations à haut rendement émises par des sociétés telles que Loxam (location de matériels de BTP), Paprec (recyclage) ou Picard Surgelés. Un fonds qui devrait rapporter aux environs de 3 à 3,50 % par an jusqu'en 2023, hors défauts de paiement et avant frais de gestion. Un rendement similaire à ceux proposés par Lazard Frères Gestion (pour le fonds Lazard Sustainable Credit 2025) ou Edmond de Rothschild AM (Millesima 2026).

Le risque : le rendement réel dépendra du nombre de défaillances parmi les entreprises financées. « Sur trente ans, le taux de défaut s'élève à 4 % pour les émetteurs d'obligations à haut rendement européens et à 8 % pour les américains », rappelle Édouard Faure.

6 FONDS PATRIMONIAUX : LES STARS DÉCHUES

C'était la solution miracle des années 2010. Pas moins de 55 fonds flexibles ont été créés chaque année de 2007 à 2017, en moyenne, a recensé Quantalys, société spécialisée dans l'analyse des OPCVM. Et la tête de gondole de l'époque était l'emblématique Carmignac Patrimoine qui a réussi la prouesse de sortir indemne du krach boursier de 2008 et de la crise des dettes souveraines de l'été 2011.

Mais Carmignac Patrimoine, comme bien d'autres, a perdu de sa superbe. Il fait en effet partie des fonds patrimoniaux, dont l'ambition est de capter une partie de la hausse des marchés en évitant au maximum les crises pour, bon an mal an, rapporter de 3 à 6 % chaque année. Or, bien peu ont échappé à la difficile année 2018. Et s'ils y sont parvenus, ils n'ont pas toujours su profiter des phases de hausse de 2017 ou 2019. Soulignons cependant les performances très satisfaisantes, sur les trois dernières années, de fonds tels que Lazard Patrimoine (Lazard Frères Gestion), Invest Latitude Patrimoine (Invest AM), LMdG Flex Patrimoine (UBS La Maison de Gestion) ou SLF Defensive (Swiss Life AM), fréquemment proposés en assurance-vie.

Le risque : impossible d'être immunisé des crises. Les fonds patrimoniaux ont perdu 6 %, en moyenne, sur l'année 2018, après six années consécutives de hausse. ■

Aurélien Ferron